

# Les mutations des structures socio-résidentielles marseillaises entre 1990 et 1999

• **Thomas Bresson\***

*Doctorant en géographie, TELEMME – MMSH,  
Université de Provence*

**L**a forte hausse des prix fonciers et immobiliers intervenue au cours des dernières années dans la plupart des agglomérations françaises<sup>1</sup> a largement compromis les objectifs de mixité sociale et de diversité de l'habitat pourtant régulièrement affirmés par le législateur<sup>2</sup>.

Les difficultés rencontrées par de nombreux ménages pour se loger atteignent un niveau sans précédent depuis la fin des années soixante-dix. Après plusieurs décennies d'exercice d'une politique publique du logement particulièrement volontariste, la question du logement semblait enfin avoir été réglée<sup>3</sup>. Ainsi, 1128 000 HLM avaient été construits entre 1966 et 1975. Mais ces données contrastent singulièrement avec la situation actuelle puisque avec 300 000 logements construits entre 1995 et 2002, le

**L**es fortes tensions qui règnent actuellement sur les marchés fonciers et immobiliers en France engendrent des processus ségrégatifs dont les conséquences sociales sont importantes car, à travers le cumul de handicaps matériels et symboliques qu'ils entraînent, ils constituent des freins à l'intégration sociale des individus. Un traitement statistique cartographié de données issues des recensements généraux de la population de 1990 et 1999, recueillies à l'échelle des 393 IRIS (unités spatiales définies par l'INSEE) de la commune de Marseille a permis de mesurer la nature des redistributions socio-résidentielles qui se sont opérées entre ces deux dates.

nombre de logements produits annuellement a été divisé par trois entre les deux périodes.

Ce sont logiquement les demandes émanant des couches socialement les plus fragiles qui ont le plus pâti de cette évolution. Ainsi, plus d'un million de demandes de logements HLM étaient non satisfaites en 2002, cela contraignant de nombreux ménages à consentir des niveaux d'efforts très élevés pour se loger dans le secteur libre. Mais la pénurie est telle, qu'elle affecte désormais des catégories de ménages qui disposaient jusque-là d'une palette relativement large pour orienter leurs choix résidentiels. De nombreux secteurs des agglomérations deviennent

\* *Temps, espace, langage, Europe méridionale, Méditerranée,  
5 rue du Château de l'Horloge, BP 647, 13094 Aix-en-Provence, cedex 2.  
tbresson@club-internet.fr*

inaccessibles aux couches populaires et même à une frange importante des catégories moyennes qui doivent se rabattre sur des types de logements et des environnements résidentiels moins attractifs.

Pourtant, l'accès au logement est un déterminant essentiel du destin social des individus. Il peut être un facteur de handicaps pouvant compromettre sérieusement leur intégration sociale : difficultés d'accès aux zones d'emploi et à certains services collectifs pour ceux qui résident dans des territoires excentrés, discriminations liées à l'adresse, au niveau scolaire inférieur dans les écoles des quartiers défavorisés, etc.

Mais au-delà du préjudice individuel, le coût social et économique de la crise du logement et de la ségrégation spatiale qu'elle produit est élevé et, en définitive, à la charge de la collectivité<sup>4</sup>. Celle-ci est mise à contribution pour assurer les transferts sociaux rendus nécessaires par la fracture sociale, que ce soit en matière d'aide sociale de droit commun (allocations pour les chômeurs, RMI, etc.), d'intervention sociale spécifique (politique de la ville), ou encore à travers les coûts liés à la gestion et aux réparations des effets des incivilités et des actes de délinquance entraînés par l'accumulation d'échecs (scolaires, professionnels, résidentiels, etc.) et l'absence de perspectives de promotion sociale.

La ville de Marseille est confrontée directement à cette situation du fait du renchérissement des marchés immobiliers et fonciers et de la diminution corrélative de la solvabilité des ses habitants. Ce rapport est d'autant plus tendu qu'une part importante de sa population se trouve en situation de précarité (environ 17% de sa population vit en dessous du seuil de pauvreté).

On se propose d'analyser les transformations de la structure socio-résidentielle marseillaise entre 1990 et 1999 à partir des données des recensements généraux de population, traitées à l'échelle des IRIS (unité spatiale inférieure ou égale à celle du quartier administratif), pour l'ensemble du territoire de la commune de Marseille qui comporte 393 IRIS. Il s'agit de comparer la structure socio-résidentielle marseillaise de 1990 avec celle de 1999, pour tenter d'identifier les recompositions socio-spatiales en cours dans la commune. Le traitement statis-

tique retenu est une analyse en composantes principales (ACP), méthode couramment employée par les géographes pour mettre en évidence des relations entre les variables retenues et des unités géographiques (en l'occurrence les IRIS). Dans l'étude qui suit, 38 variables ont été retenues<sup>5</sup> relevant de deux rubriques : le profil résidentiel des IRIS (caractéristiques des logements et statuts d'occupation) et leur profil sociologique (structures familiales et activité des chefs de ménages).

## La structure socio-résidentielle de l'espace marseillais en 1990

Les deux premières composantes principales de l'analyse cumulent 46.5 % de l'information. Elles indiquent deux logiques d'organisation de l'espace socio-résidentiel marseillais en 1990.

**Première composante principale (24 % de l'information) : l'opposition entre les catégories populaires des grands ensembles des quartiers nord et les catégories moyennes et supérieures des quartiers péricentraux du sud et de l'est (Fig. 1)**

Ce premier axe met en évidence une structuration nord/sud bien connue de la morphologie socio-résidentielle marseillaise, reposant avant tout sur des critères sociologiques, puis secondairement sur le statut d'occupation des résidences principales. Deux ensembles socio-résidentiels se distinguent selon cette logique :

- Le péricentre sud et est, qui se caractérise par des catégories moyennes et supérieures identifiées par les fortes saturations des variables professions intermédiaires, cadres professions intellectuelles supérieures, niveau de diplôme Bac + 2 et niveau supérieur ; par des ménages de petite taille, ménages d'une personne et ménages de deux personnes ; par une assez forte représentation de 60 ans et plus et enfin par l'association des statuts d'occupation des résidences principales propriétaires et locataires non HLM. Il s'étend sur la quasi-totalité des 4<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, et 7<sup>ème</sup> arrondissements, et une partie des 8<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> arrondissements.

- Les grands ensembles populaires des quartiers nord forment un axe est/ouest allant du 13ème au 16ème arrondissement. Ils se définissent sur le plan des structures familiales par une forte représentation des familles de 5 personnes et plus et de la tranche d'âge des 0-19 ans. Leur dimension populaire est confirmée par les fortes saturations des variables ouvriers, chômeurs et aucun diplôme et par la location HLM comme statut d'occupation dominant des résidences principales.

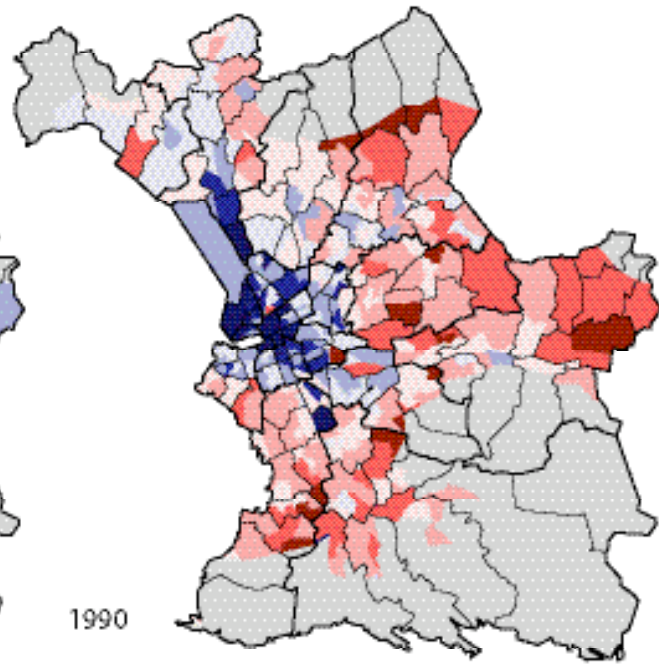
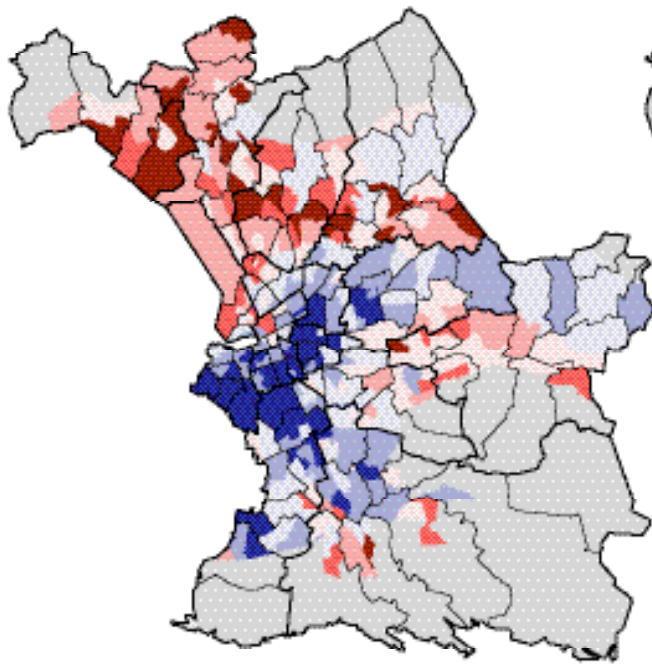
Cette seconde logique de structuration de l'espace est très complémentaire de la première. Deux nouveaux ensembles socio-résidentiels s'y dessinent :

- Les quartiers centraux et péricentraux du nord (1er, 2ème, 3ème et sud du 15ème arrondissement), ainsi que quelques îlots des 4ème, 5ème et 6ème arrondissements correspondent au parc des logements anciens (forte représentation des logements construits *avant 1948*), souvent précaires (nombreux logements

Les logiques de l'organisation de l'espace socio-résidentiel marseillais en 1990 selon les deux premières composantes principales des ACP

Fig 1) Scores de C1 (24 % de l'information)  
L'opposition entre les grands ensembles populaires des quartiers nord et les quartiers péricentraux sud et est des catégories moyennes et supérieures

Fig 2) Scores de C2 (22.5 % de l'information)  
L'opposition entre le parc de logements du centre populaire et celui de la périphérie



1990



— Limites des quartiers  
— Limites des arrondissements

Sources : INSEE, RGP, 1990, 1999

Réalisation : Thomas Brassac

**Deuxième composante principale (22.5 % de l'information): l'opposition entre le centre populaire et la périphérie (Fig. 2)**

vacants), constituant un parc social «de fait» d'où la présence de la location non HLM comme statut d'occupation le plus représentatif. La précarité de cet ensemble est marquée par la surreprésentation des variables chô-

meurs, sans aucun diplôme, personnes nées hors France métropolitaine et ménages monoparentaux. La précarité associée à la centralité explique la forte représentation des ménages sans voiture.

- Un espace périphérique de logements relativement récents (construits entre 49 et 82), assez grands (nombre moyen de pièces par logements élevé), accueillant des couples propriétaires avec enfants (familles de trois à quatre personnes) et possédant fréquemment deux voitures et plus. Les IRIS représentatifs de ce profil socio-résidentiel sont assez peu nombreux, localisés dans la périphérie sud, est et nord-est de la ville.

### **Typologie socio-résidentielle des IRIS en 1990 (Fig. 3 & 4)**

Le croisement des informations issues des deux premières composantes permet de dégager une typologie socio-résidentielle des IRIS de la commune. Quatre types se distinguent :

- Le type «*péricentre et périphérie des catégories moyennes et supérieures*».

Ce type associe des caractères sociaux représentatifs des catégories moyennes et supérieures (professions intermédiaires, cadres professions intellectuelles supérieures, niveau de diplôme Bac + 2 et niveau supérieur), à des structures familiales de couples avec un ou deux enfants, mais aussi plus réduites avec des ménages de une ou deux personnes du fait de la présence des 60 ans et plus. Le parc de logements représentatif de ce type est plutôt récent et composé de logements souvent assez grands. Les propriétaires et les locataires du secteur libre (locataires non HLM) sont les deux formes d'occupation dominantes des résidences principales.

Cet ensemble socio-résidentiel se répartit entre le péri-centre sud et est, les quartiers sud, l'est de Marseille (au nord de la vallée de l'Huveaune plus populaire) et quelques quartiers des 13ème et 14ème arrondissements.

- Le type «*périphérie des catégories populaires et moyennes*».

Le profil socio-résidentiel de ce second type associe les caractéristiques du parc de logement et des statuts d'occupation des rési-

dences principales du type précédent (périphérique) avec les caractéristiques sociales populaires voire précaires de la première composante principale (ouvriers, chômeurs et titulaires d'aucun diplôme). La plupart des IRIS appartenant à ce deuxième type socio-résidentiel se localisent dans les quartiers nord de la ville (du 13ème au 16ème arrondissement), dans la vallée de l'Huveaune (essentiellement le 11ème arrondissement, mais débordant sur les 10ème et 12ème arrondissements) et très ponctuellement sous forme d'îlots en marge des quartiers sud (8ème et 9ème arrondissements).

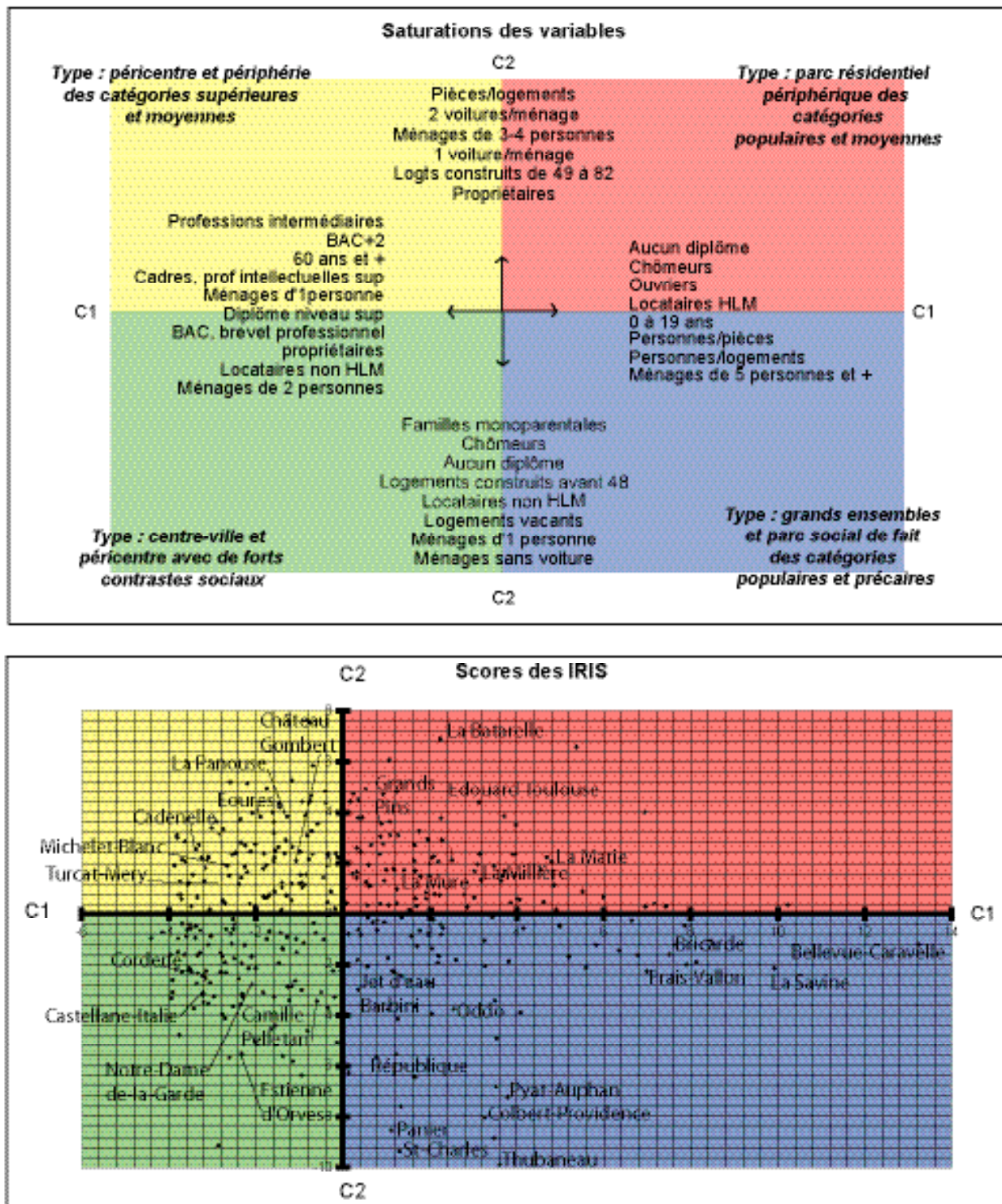
- Le type «*centre-ville et péricentre avec de forts contrastes sociaux*».

Ce profil se caractérise avant tout par son extrême hétérogénéité sociale. Les caractères communs aux IRIS appartenant à ce type socio-résidentiel tiennent quasiment uniquement à la petite taille des ménages et à sa localisation dans le parc ancien. Les profils sociaux des IRIS entrant dans ce type sont très contrastés. Ils dépendent à la fois de l'état du parc de logements et de leur localisation. Le centre et le péricentre nord accueillent les profils les plus populaires (à l'image de l'IRIS Camille Pelletan qui se rapproche du type suivant).

- Le type «*grands ensembles et parc social de fait des catégories populaires et précaires*».

Les populations composant ce dernier type appartiennent majoritairement aux couches populaires et peuvent même présenter des caractères de précarité (ouvriers, chômeurs titulaires d'aucun diplôme, personnes nées hors France métropolitaine, ménages monoparentaux). Les structures familiales variées associant des familles nombreuses et des ménages d'une personne seule tiennent à l'hétérogénéité de leur profil résidentiel. Le parc de logements de cet ensemble socio-résidentiel comprend en effet à la fois des cités HLM paupérisées (La Bricarde, la Savine), des copropriétés paupérisées (Parc Bellevue) et des logements anciens dégradés faisant office de logements sociaux de fait. La diversité du parc de logements explique la dispersion des IRIS entre le centre-ville et la périphérie nord.

Fig 3) La structure socio-résidentielle marseillaise en 1990  
Établie sur la base des deux premières composantes de l'ACP

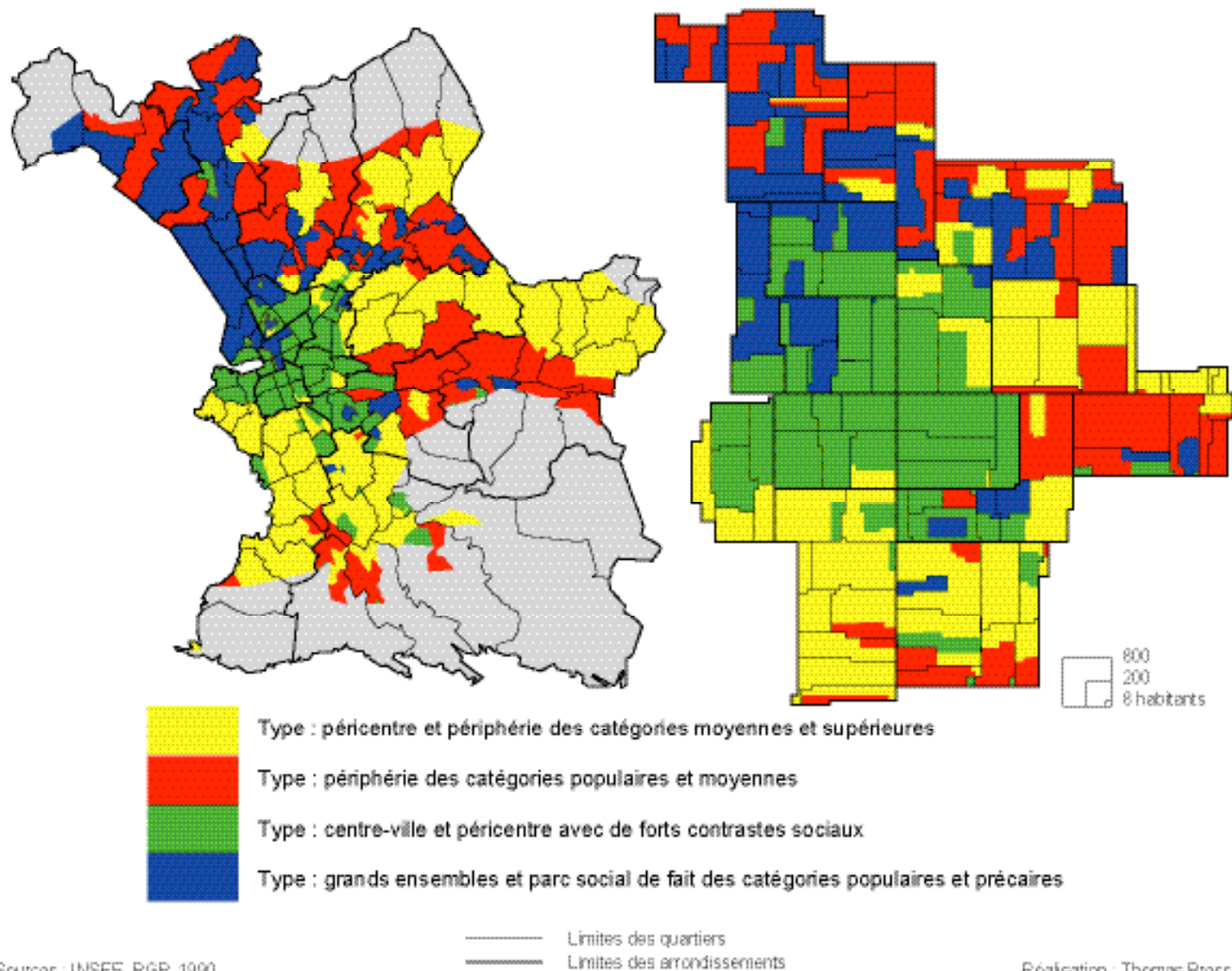


Sources : INSEE, RGP, 1990

Réalisation : Thomas Bresson



Fig 4) TYPOLOGIE DE LA STRUCTURE SOCIO-RESIDENTIELLE MARSEILLAISE EN 1990



### La structure socio-résidentielle de Marseille en 1999

Les résultats de l'ACP réalisée sur la base des données du recensement de 1999 présentent logiquement de nombreuses similitudes avec ceux de 1990. On remarquera cependant un certain nombre de caractères nouveaux qui permettent de distinguer des mutations en cours dans la structure socio-résidentielle marseillaise.

**Première composante principale (22.9 % de l'information) : l'opposition entre les populations précaires du parc social (institutionnel et de fait) et les catégories supérieures propriétaires (Fig. 5)**

En 1990 le premier axe opposait les catégories moyennes et supérieures du péricentre sud et est aux catégories populaires des grands ensembles

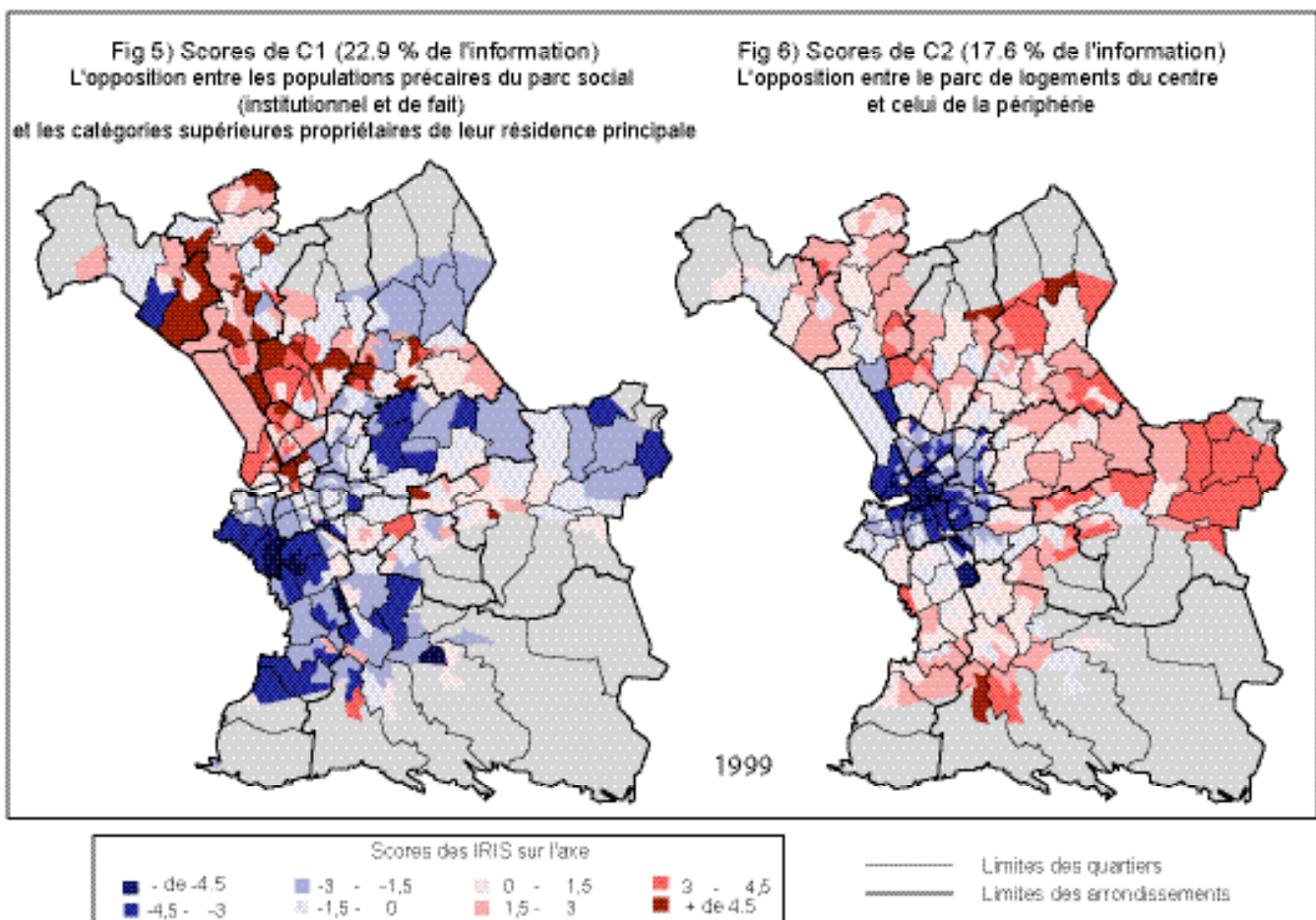
des quartiers nord et de la vallée de l'Huveaune. En 1999, la structure socio-résidentielle de l'espace marseillais mise en évidence par la première composante principale, présente deux ensembles socio-résidentiels encore plus contrastés.

- Le premier ensemble socio-résidentiel présente un profil social caractéristique des catégories supérieures et (secondairement) moyennes, avec de fortes saturations des variables : diplômes de niveau supérieur, Bac + 2, Bac-brevet professionnel, cadres, professions intellectuelles supérieures. Ce profil se complète sur le plan résidentiel par une forte représentation des propriétaires parmi les statuts d'occupation des résidences principales. En termes de localisations, ce profil forme un

pôle centré sur le nord du 8ème arrondissement. Il est également assez fortement représenté dans les 9ème et 12ème arrondissements.

- Le second ensemble cumule des indicateurs de précarité sociale : individus titulaires d'aucun diplôme, ouvriers, chômage élevé, individus nés hors France métropolitaine, densité élevée de personnes par pièces, ménages de 5 personnes et plus avec une forte représentation de la tranche d'âge des 0-19 ans, familles monoparentales, et ménages sans voiture. Les locataires HLM sont associés à ce profil précaire. Les IRIS associés à ce profil comprennent une grande partie des cités HLM des quartiers nord, mais aussi des copropriétés dégradées du péri-centre nord comme la cité Bellevue dans le 3ème arrondissement.

Les logiques de l'organisation de l'espace socio-résidentiel marseillais en 1999 selon les deux premières composantes principales des ACP



Sources : INSEE, RGP, 1990, 1999

Réalisation : Thomas Bresson

## **Deuxième composante principale (17.6 % de l'information) : l'opposition centre-périphérie (Fig. 6)**

La deuxième composante avait mis en avant une logique d'opposition centre-périphérie en 1990. Il en est de même en 1999, avec une nuance cependant, puisque les indicateurs sociaux qui étaient associés au centre-ville disparaissent en 1999. Les deux ensembles socio-résidentiels qui émergent, se définissent uniquement par la structure du parc de logement et par les structures familiales.

- Le centre et le péricentre (du 1er au 6ème arrondissement) se caractérisent par la forte représentation des ménages d'une personne et sans voiture. Dans ce parc ancien, les logements construits avant 1948 restent bien représentés, ainsi que les logements vacants. Le profil caractéristique des occupants des résidences principales est celui des locataires non HLM.
- Le profil périphérique se caractérise par des logements grands (nombre moyen de pièces par logement élevé) et récents (construits entre 1949 et 1982). Les ménages de 3 ou 4 personnes y sont fortement représentés. Beaucoup possèdent 2 voitures ou plus. Les IRIS véritablement représentatifs de ce profil sont assez peu nombreux. Ils se situent dans les marges sud et est de la ville, dans les 9ème, 11ème et 13ème arrondissements.

## **Typologie socio-résidentielle des IRIS en 1999 (Fig. 7 et 8)**

Comme pour l'analyse de 1990, le croisement des informations issues des deux premières composantes de l'ACP permet de dégager une typologie socio-résidentielle des IRIS de la commune selon quatre nouveaux types :

- Le type «*parc résidentiel périphérique des catégories supérieures et moyennes*». Le profil socio-résidentiel de ce type est très proche de celui qui avait été identifié pour les données de 1990. Il en diffère cependant légèrement par son emprise territoriale. En 1999, il est en effet désormais plus strictement périphérique suite à son recul dans le péricentre

sud. Il devient par contre plus prégnant à l'est et au nord de la ville, en progressant dans la vallée de l'Huveaune et dans le nord des 13ème et 14ème arrondissements. Il apparaît même dans les 15ème et 16ème arrondissements où il était à peu près absent en 1990.

- Le type «*parc résidentiel périphérique des catégories populaires et précaires*».

Ce type englobe la plupart des grandes cités HLM de la ville ainsi que des quartiers populaires périphériques dans lesquels les logements collectifs sont très présents. Le profil social des populations est très nettement populaire ou précaire (individus titulaires d'aucun diplôme, ouvriers, chômage élevé, individus nés hors France métropolitaine, familles monoparentales). C'est dans les quartiers nord que ce type est le mieux représenté. On le retrouve également dans la vallée de l'Huveaune et très partiellement dans les quartiers sud.

- Le type «*parc immobilier ancien des couches moyennes et supérieures*».

Les IRIS entrant dans cette catégorie se définissent par leur profil social représentatif des catégories moyennes et supérieures et sur le plan de leur profil résidentiel par une surreprésentation de logements anciens. La plupart d'entre eux se répartissent entre les 1er, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème, et 8ème arrondissements.

- Le type «*parc immobilier ancien des catégories populaires et précaires*».

Il associe des variables mettant en avant les caractéristiques populaires et précaires de la première composante principale, aux spécificités du parc ancien du centre-ville qui, en l'occurrence, remplit la fonction de parc social de fait. Ce dernier ensemble socio-résidentiel forme un groupe compact, centré sur les 1er, 2ème et 3ème arrondissements, débordant au nord sur les 14ème et 15ème arrondissements, puis apparaissant sous forme d'îlots dégradés dans les quartiers sud et est (comme par exemple le Rouet ou le village de Saint-Marcel, respectivement dans les 8ème et 11ème arrondissements).



Fig 7) La structure socio-résidentielle marseillaise en 1999  
 Etablie sur la base des deux premières composantes de l'ACP

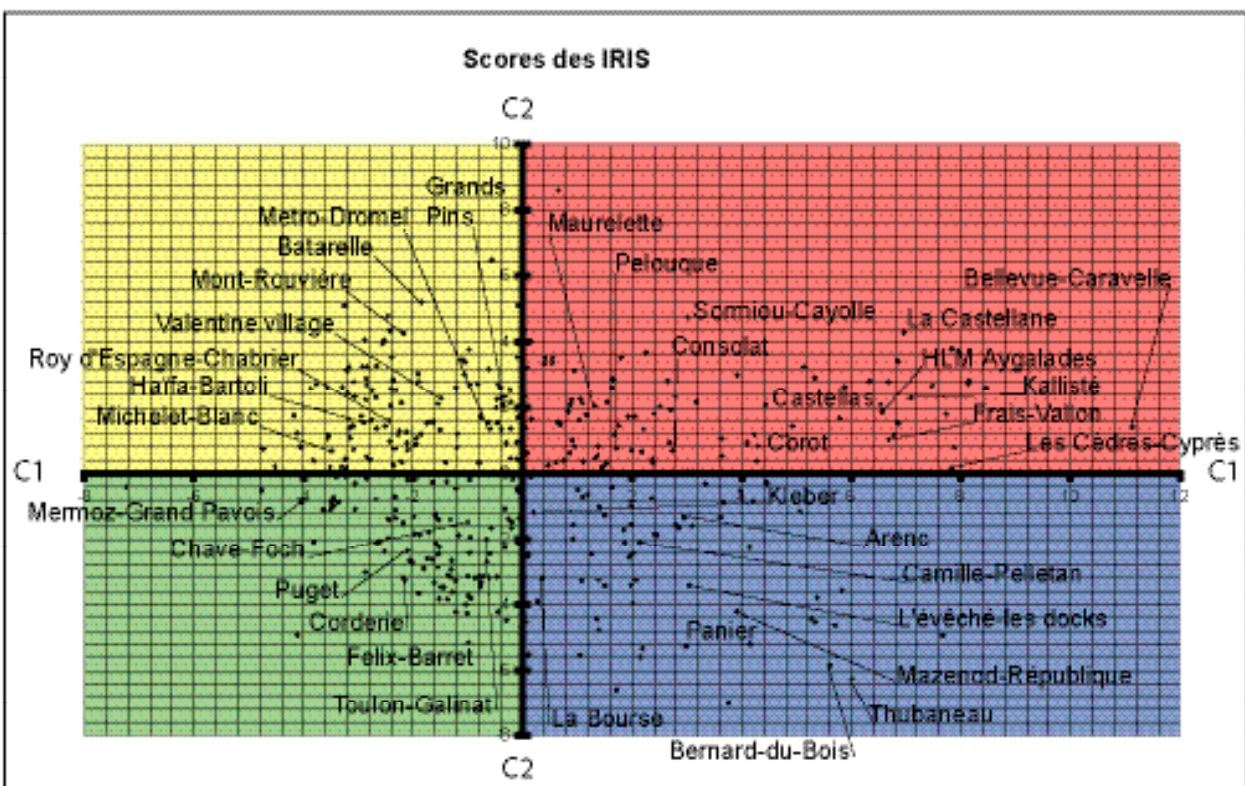
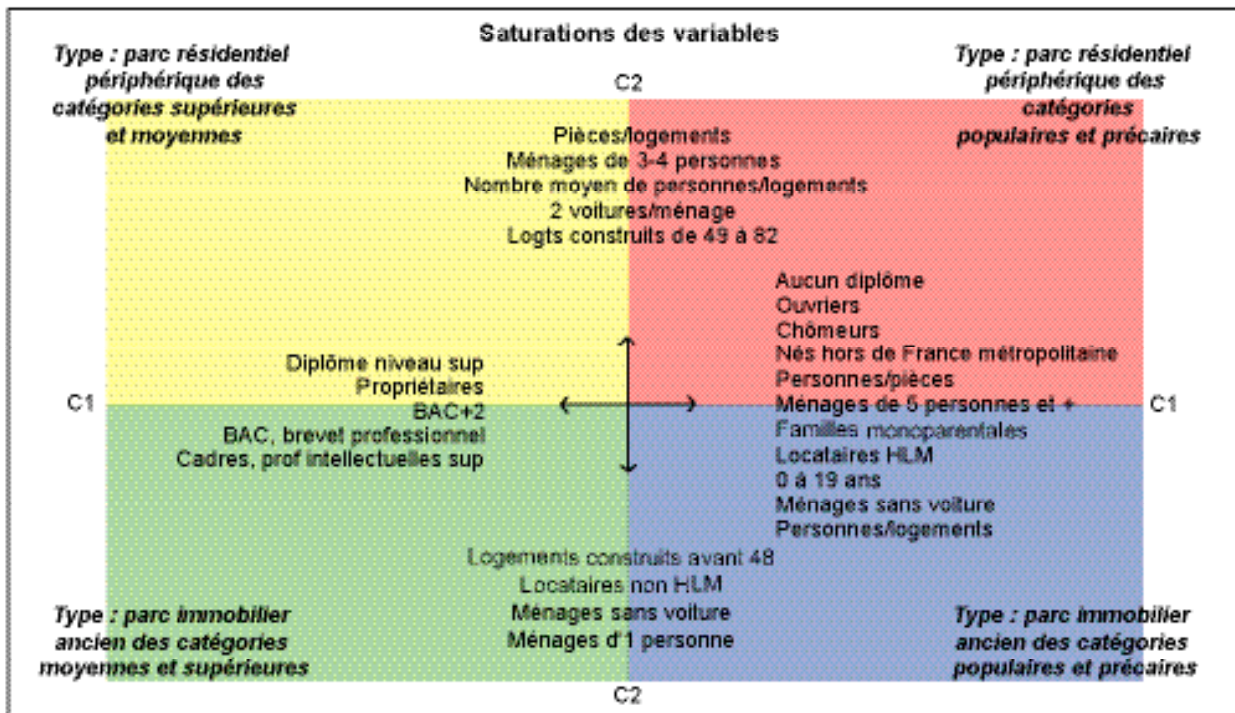
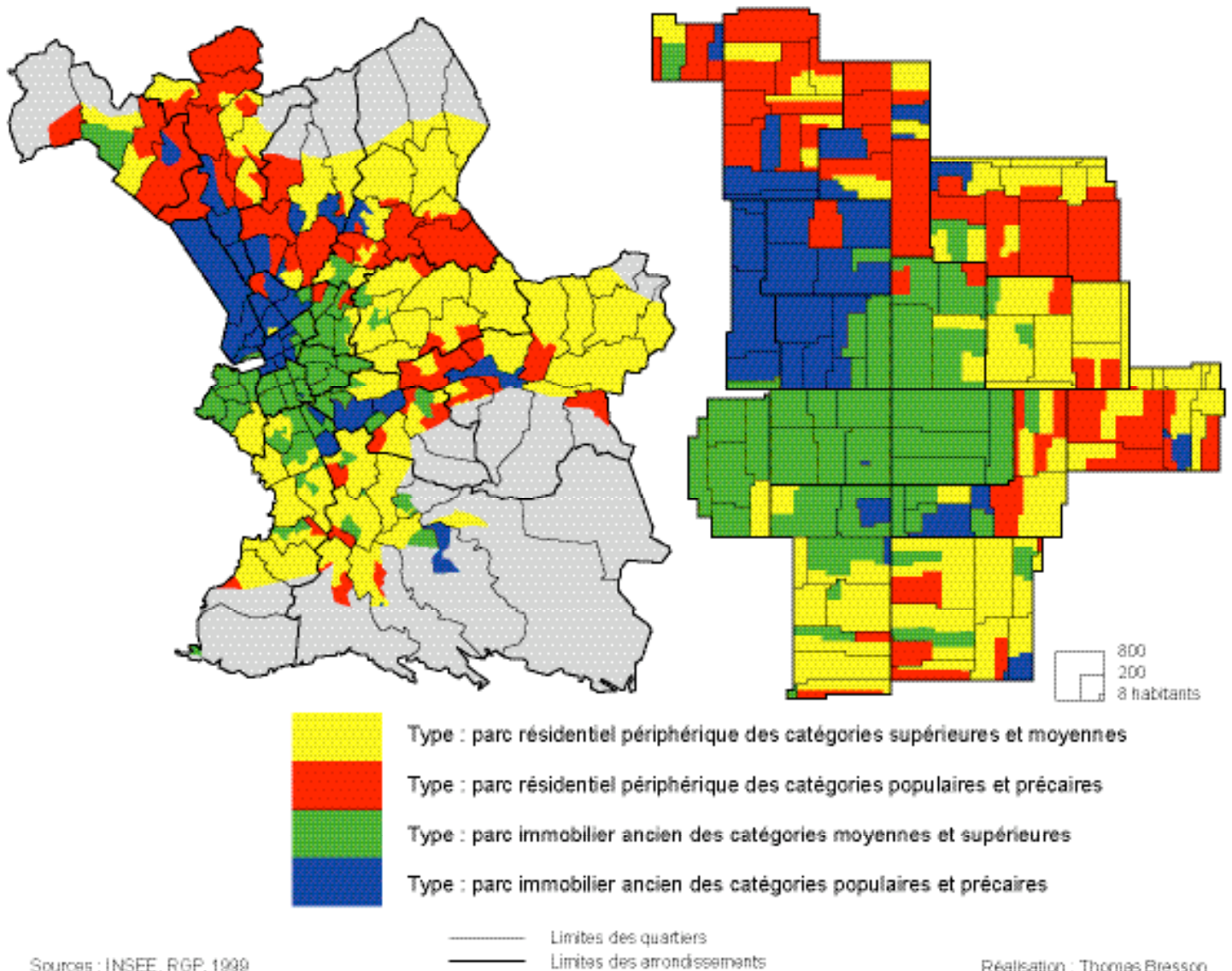


Fig 8) TYPOLOGIE DE LA STRUCTURE SOCIO-RESIDENTIELLE MARSEILLAISE EN 1999



### Les mutations en cours dans la structure socio-résidentielle de Marseille

Deux tendances principales émergent des traitements statistique et cartographique réalisés ci-dessus. La ville tend, d'une part, à se diviser en territoires plus homogènes sur le plan de leur composition sociologique et de leur profil résidentiel. On assiste, d'autre part, à une

tendance à la rétractation spatiale des ensembles socio-résidentiels à dominante populaire sous l'effet de l'expansion de l'emprise résidentielle des catégories moyennes et supérieures.

### L'homogénéisation sociale des territoires de la ville

Sur la base des données de 1990, les composantes principales dégagent des logiques de structuration de l'espace pouvant associer sur un

même territoire des profils sociaux ou des profils résidentiels relativement hétérogènes. C'est le cas par exemple de l'ensemble «*centre-ville et péri-centre avec de forts contrastes sociaux*» dans lequel se côtoient des IRIS à dominante populaire, moyenne et supérieure, ou du type «*grands ensembles et parc social de fait des catégories populaires et précaires*» dans lequel se rencontrent des IRIS comprenant des segments très différents du parc de logements, d'où une répartition très éclatée dans l'espace.

Les mêmes variables font apparaître pour 1999 une structure socio-résidentielle marseillaise se décomposant en ensembles plus homogènes et spatialement plutôt plus cohérents qu'en 1990, notamment en ce qui concerne les ensembles socio-résidentiels populaires. On peut ainsi constater une distinction très nette entre le profil populaire des grands ensembles et celui du parc ancien, qui se traduit spatialement par la polarisation d'un espace territorial très compact formé par le type «*parc immobilier ancien des couches populaires et précaires*», mais aussi par une très nette spécialisation sur les quartiers nord du profil «*périphérie populaire et précaire*».

### **La rétractation spatiale des territoires socio-résidentiels à dominante populaire**

Ces mutations en cours tiennent très largement aux fortes tensions qui ont régné, tout au long des années quatre-vingt-dix, sur les marchés fonciers et immobiliers marseillais. La forte demande a entraîné une hausse des prix qui a doublement réduit les opportunités résidentielles des catégories populaires.

Qualitativement, parce que les capacités d'accueil insuffisantes du parc de logements sociaux les ont conduites vers le parc ancien dégradé. Quantitativement parce que des pans entiers du sud et de l'est de la ville leur sont devenus inaccessibles, limitant considérablement l'orientation géographique potentielle de leurs trajectoires résidentielles.

La compétition sur les marchés immobiliers et fonciers tend donc à renforcer le processus de ségrégation socio-spatiale. La pression de la demande est telle que l'on assiste à une poussée continue des catégories moyennes et supé-

rieures vers des segments du parc et des espaces résidentiels qui jusque-là étaient peu attractifs ou encore non ouverts à l'urbanisation. Ainsi, la composante populaire de la vallée de l'Huveaune recule, car son parc de logements collectifs devient de plus en plus attractif. Suivant la même logique, de saisissants contrastes se font jour dans les quartiers nord, notamment dans les 13<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements, où à proximité des grandes cités paupérisées, apparaissent de nouveaux lotissements permettant à des ménages des catégories moyennes et supérieures d'accéder à un environnement de type périurbain, quitte à limiter au maximum leurs relations avec des alentours très précaires. Cette forte pression de la demande se traduit également par des formes de «gentrification» (conquête résidentielle de quartiers populaires par des catégories plus aisées) de noyaux villageois, attractifs par leurs prix et/ou par des qualités patrimoniales ou paysagères particulières, à l'image du quartier de l'Estaque dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement.

Inversement, les grands ensembles des quartiers nord et une partie du parc ancien social de fait restent très largement occupés par des ménages des couches populaires, voire précaires. On constate même que les cités les plus répulsives et le parc ancien dégradé du péricentre nord (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> arrondissements) ont joué la fonction de réceptacle des populations les plus précaires.

Ces tendances, si elles se confirment, ne vont pas dans le sens des objectifs de mixité sociale et de diversité de l'habitat. Pour les atténuer, l'Etat et les collectivités territoriales, doivent mener une politique plus volontariste de régulation des marchés fonciers et immobiliers.



- 1 *Toutes régions et tous types de logements confondus, la hausse des prix a été de 60% entre 1999 et 2004 selon la Chambre des Notaires de Paris. Cf. «La vie financière» N°3071 S du 16 au 22 avril 2004.*
- 2 *La loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000 se veut particulièrement ambitieuse dans le processus d'élaboration du*

- droit de l'habitat. Elle fait de la diversité de l'habitat un devoir de solidarité dont « aucune commune ne peut s'exonérer » en fixant un seuil de logements sociaux de 20% du parc de logement dans les communes d'au moins 3 500 habitants, lorsque celles-ci sont situées dans une agglomération de plus de 50 000 habitants incluant au moins une commune de plus de 15 000 habitants, ou lorsqu'elles comptent plus de 1500 habitants dans le cas de l'Île-de-France.
- 3 Pendant la période antérieure, c'est-à-dire tout au long du XXe siècle, l'Etat s'était progressivement imposé comme le régulateur principal du marché du logement à travers un soutien direct à la construction sous la forme d'aides à la pierre. En 1977, dans le souci de réduire l'investissement direct de l'Etat dans la politique du logement, un nouveau système d'aide à la personne fut mis en place par le gouvernement Barre en vue de développer le financement privé du logement.
- 4 C'est une des principales conclusions du Conseil d'Analyse Economique, organe placé directement sous l'autorité du Premier ministre, dans son rapport « Ségrégation et intégration sociale ». Voir
- Fitoussi J-P., Eloi L., Maurice J., (2003). *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, Paris : Conseil d'analyse économique - La Documentation française, 293 p.
- 5 Toutes sont exprimées en pourcentage de leur population totale dans chaque IRIS, sauf les variables nombre moyen de pièces par logement, nombre moyen de personnes par logement et nombre de personnes par pièce.

## Références

- Fitoussi, J.-P., Eloi, L., & Maurice, J. (2003). *Ségrégation urbaine et intégration sociale*. Paris : Conseil d'analyse économique. La Documentation française.
- Maurin, E. (2004). *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*. Paris : La République des Idées. Seuil.
- Sanders, L. (1989). *L'analyse statistique des données en géographie*. Montpellier : G.I.P RECLUS. ALIDADE.



# Faire Savoirs

n° 5 - décembre 2005

Sciences humaines et sociales en région PACA



Sociétés

Hommes

Sciences

## Le creuset marseillais

Coordination : André Donzel et Alain Moreau

**Paul Cuturello & Christian Rinaudo**

*Mise en image et mise en critique de la Côte d'Azur*

*Synthèse de recherche*

**Patrick Perez & Fabienne Soldini**

*Les bibliothèques marseillaises, consommation culturelle et production de mixité sociale*

**Carole Rostagni :**

*Justice pénale et opinion publique. Nouvelles réflexions sur la présomption d'innocence*

**Swanie Potot**

*Circulation et réseaux de migrants roumains : une contribution à l'étude des nouvelles mobilités en Europe*

**Fournier, P., & Mazzella, S.,**

*(s/d'ir, 2004). Marseille, entre ville et ports*

*Les destins de la rue de la République. Paris : La Découverte*